

Définitions

Aire urbaine et pôle urbain

Une **grande aire urbaine** est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par une unité urbaine, appelée **pôle urbain**, de plus de 10 000 emplois, et par d'autres communes formant la couronne périurbaine dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci. Les autres aires (moyennes, petites) ont des seuils d'emploi inférieurs (voir méthodologie « Le zonage en aires urbaines »).

Unité urbaine, commune urbaine, commune rurale

Une unité urbaine est une commune ou un ensemble de communes présentant une zone de bâti continu (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) qui compte au moins 2 000 habitants. Les communes constituant des unités urbaines sont des communes urbaines. À l'inverse, sont considérées comme rurales les communes qui ne rentrent pas dans la constitution d'une unité urbaine.

Population active, actifs occupés, inactifs

La population active regroupe la population active occupée (appelée aussi « population active ayant un emploi ») et les chômeurs. La population active au sens du recensement de la population comprend les personnes qui déclarent :

- exercer une profession (salariée ou non) même à temps partiel ;
- aider une personne dans son travail (même sans rémunération) ;
- être apprenti, stagiaire rémunéré ;
- être chômeur à la recherche d'un emploi ou exerçant une activité réduite ;
- être étudiant ou retraité mais occupant un emploi ;
- être militaire du contingent (tant que cette situation existait).

Cette population correspond donc à la population active occupée à laquelle s'ajoutent les chômeurs en recherche d'emploi et les militaires du contingent tant que cette situation existait.

On définit conventionnellement les inactifs comme les personnes qui ne sont ni en emploi (BIT) ni au chômage : jeunes de moins de 15 ans, étudiants, retraités, hommes et femmes au foyer, personnes en incapacité de travailler,...

Lit touristique, taux de fonction touristique

Le nombre de lits touristiques est égal, par convention, à deux fois le nombre de chambres d'hôtels plus trois fois le nombre d'emplacements de camping plus cinq fois le nombre de résidences secondaires (ne pas confondre avec nuitée touristique). En divisant le nombre de lits touristiques par le nombre d'habitants on obtient le taux de fonction touristique.

Emplois (RP), postes (CLAP)

Un poste peut être occupé par deux emplois à temps partiel. Une personne peut occuper plusieurs postes. Les emplois sont donnés par le recensement de la population (donnée lissée sur 5 ans) fondé sur les déclarations des individus, les postes sont donnés par la source CLAP (2011) fondée sur les déclarations des entreprises sur le seul emploi salarié au 31 décembre (2011). Certains secteurs sont exclus de la source CLAP (en particulier la Défense).

Dans l'aire d'Angoulême, il y a 74 500 emplois et 61 100 postes.

Diplôme d'enseignement supérieur court / long

Diplôme d'enseignement supérieur court : diplôme de 1er cycle universitaire, brevet de technicien supérieur (BTS), diplôme universitaire de technologie (DUT), diplôme des professions sociales ou de la santé, diplôme d'infirmier(ère) ;

Diplôme d'enseignement supérieur long : diplôme de 2e ou 3e cycle universitaire (y compris médecine, pharmacie, dentaire), diplôme d'ingénieur, diplôme d'une grande école, doctorat, etc.

Déciles

Si on ordonne une distribution de revenus, les déciles sont les valeurs qui partagent cette distribution en dix parties égales :

- le premier décile (noté généralement D1) est le revenu au-dessous duquel se situent 10 % des revenus

- le neuvième décile (noté généralement D9) est le revenu au-dessous duquel se situent 90 % des revenus.

Le premier décile est, de manière équivalente, le revenu au-dessus duquel se situent 90 % des revenus ; le neuvième décile est le revenu au-dessus duquel se situent 10 % des revenus.

Domaine public

Le domaine public comprend toutes les établissements dont la Catégorie Juridique (CJ) correspond à une personne morale ou à un organisme soumis au droit administratif. Les établissements dont les effectifs de la Fonction Publique d'État (FPE) dépassent 50 % des effectifs de l'établissement font également partie du domaine public.

Autres définitions et concepts

Les définitions suivantes sont disponibles sur le site *Insee.fr* dans la rubrique *Définitions et méthodes* : solde apparent des entrées-sorties, solde naturel, unité de consommation, sphères présente et non-présente, nomenclature d'activités française (NAF), professions et catégories socioprofessionnelles (PCS), catégories juridiques (CJ).